



## RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

Aucune manifestation de violence ou d'intimidation ne sera tolérée dans le transport scolaire.

### EN ATTENDANT L'AUTOBUS

- ☞ Demeurer à l'arrêt désigné sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu (et se présenter à l'arrêt 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus).
- ☞ Respecter les propriétés privées.
- ☞ Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.
- ☞ Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser le service du transport scolaire au numéro suivant : 450 492-9400 poste 6700.
- ☞ Avoir une pièce d'identité à portée de la main.

### EN MONTANT DANS L'AUTOBUS (écoles secondaires)

- ☞ En tout temps, l'élève doit présenter une pièce d'identité si le conducteur lui en fait la demande.

### PENDANT LE TRAJET

- ☞ Respecter l'autorité du conducteur.
- ☞ Rester assis.
- ☞ Occuper le siège assigné (s'il y a lieu).
- ☞ Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer.
- ☞ Ne pas fumer.
- ☞ Ne pas déranger le conducteur inutilement.
- ☞ Ne pas boire ou manger.
- ☞ Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.).
- ☞ Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.
- ☞ Ne pas toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit.
- ☞ Ne pas passer de partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

### EN DESCENDANT DE L'AUTOBUS

- ☞ Rester assis tant que les portes ne sont pas ouvertes.
- ☞ Une fois descendu, se tenir hors de portée du véhicule jusqu'à ce que celui-ci démarre.
- ☞ S'il y a lieu, toujours traverser la rue devant l'autobus à la vue du conducteur.
- ☞ En cas d'urgence, obéir aux directives du chauffeur.

### MANQUEMENT AUX RÈGLES DE DISCIPLINE

- ☞ Remettre à la personne identifiée par la direction de son école le billet de discipline que lui a remis le conducteur et se conformer au suivi qu'elle détermine.